

Conseil d'école extraordinaire du 03-10-2013 École primaire de Laruscade

Présents :

- Équipe enseignante :

Mme Ghibaudo directrice de l'école, M Bisensang, enseignant de CM1-CM2, Mme Blanchet, enseignante de CM1-CM2, Mme Poulain, enseignante de CM1-CM2, Mme Dechelotte, enseignante de CE2-CM1, Mme Goury, enseignante de CE1-CE2 Mme Rigollet, enseignante de CE1, Mme Da Queija, enseignante de CP-CE1, Mme Gardère, enseignante de CP, Mme Mora, enseignante de GS-CP, Mme Chapuis, enseignante de PS-GS, M Darrigrand, enseignant de MS-GS, Mme Duguy, enseignante de PS-MS, Mme Castang, enseignante de PS-MS, Mme Guichou, enseignante de PS-MS et M Langlais, enseignant surnuméraire.

Mme Landreau, DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)

- Comité de Parents élus en 2012-2013

Association APER :

Mme Roques, Mme Lapierre, Mme Pandellé, Mme Lelong et M Albert.

Association FCPE :

Mme Dantas, Mme Malartic, Mme Nicolleau et Mme Serrano.

- Représentants de la Mairie

M Labeyrie, Maire de la commune de Laruscade, Mme Hervé, première adjointe, M Blain, adjoint chargé des infrastructures et suivi du pôle maternelle, Mme Dupuy, adjointe aux affaires scolaires

Personnes absentes et excusées :

M Kessas, IEN de la circonscription de Blaye

L'ordre du jour unique est le suivant :

1. Présentation du Projet d'Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2014.

A l'issue de 2 heures de débat constructif, d'écoute et de prise en compte des avis et impondérables de chacun (Mairie, équipe pédagogique et parents d'élèves), la proposition de POTS suivante a été adoptée à la majorité (26 votes pour et 3 abstentions). Puis l'assemblée a voté unanimement contre la précipitation avec laquelle on nous demande de préparer et mettre en œuvre une réorganisation aussi importante.

Est rappelé le principal enjeu de la réforme des rythmes scolaires avec une nouvelle organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, soit améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer à leur réussite. **L'équipe enseignante** a proposé 2 POTS, un concernant la maternelle et un l'élémentaire, prenant en compte le cadre de la réforme : 24 h d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, 5 h 30 maximum d'enseignement par jour avec un maximum de 3 h 30 par demi-journée, pause méridienne pas inférieure à 1 h 30 et 2x 30 minutes d'APC par semaine pendant 36 semaines. Elle prend en compte l'impondérable

du transport scolaire qui partira de l'école à 16h15 l'an prochain (d'où sortie d'APC à 16h05). L'emploi du temps est très lisible pour les parents et partenaires. Les APC sont placés à la suite des apprentissages le lundi et le jeudi pour éviter de rallonger la pause méridienne, souvent génératrice d'énerverment et d'incidents / accidents. Un décalage de 15 minutes est prévu entre la maternelle et le primaire, afin de permettre à tous les enfants de déjeuner successivement dans de bonnes conditions au self. Cela permet aussi aux PS d'être couchés plus tôt et de leur ménager un temps d'apprentissage conséquent après le temps de sieste.

Néanmoins, le temps de restauration, initialement prévu (1h30) pour l'élémentaire posait problème, les derniers élèves n'ayant pas terminé leur repas à 13h30, heure de reprise de la classe.

C'est un parent d'élève qui a proposé une solution : les élèves de CP iront déjeuner à 11h45, en même temps que les maternelles (comme c'est le cas actuellement sans horaire décalé). Les classes de CE et CM sortiront à 12h et auront le temps de déjeuner, les autres classes leur ayant laissé la place. La pause méridienne sera donc de 1h30 pour toute l'école, mais avec un décalage de 15 minutes entre les maternelles + les classes de CP et les classes de CE et CM.

L'équipe municipale refuse de voter (sauf 1 voix pour) cette proposition de POTS, considérant que l'État ne donne pas aux communes les moyens de mettre en place cette réforme en terme de ressources humaines compétentes avec les moyens financiers afférents (besoins évalués a minima à 100€ par an et par élève), ni le temps nécessaire pour organiser des activités pluridisciplinaires. Elle doute de la garantie pour les emplois éventuellement créés qui devraient être pérennisés par l'État et non par les collectivités.

Pour les TAP (qu'elle aurait préféré organiser en début d'après midi à la suite de la pause méridienne), la commune de Laruscade ne souhaite pas faire appel à des bénévoles hormis peut-être ceux de la Ligue de l'enseignement, pour éviter tout risque d'effritement des bonnes volontés sur la durée. N'ayant pas les moyens d'embaucher les animateurs nécessaires, elle réfléchit à une mutualisation au sein de la CDC ou avec 2 autres communes proches. Mais le POTS de chaque école ne la permettra peut-être pas, selon l'emplacement et la durée des APC.

L'école multisports, avec 2 intervenants chaque vendredi pour les CM2, CM1 et plus si possible, reste une piste intéressante à poursuivre et renforcer pour l'an prochain. La mairie souligne que depuis l'embauche d'une bibliothécaire, elle met à disposition cet agent 12 h par semaine pour la sensibilisation et l'initiation à la lecture. Le Maire émet l'hypothèse d'une réorganisation de ces temps au sein de la Bibliothèque vers les temps péri éducatifs.

L'organisation de l'emploi du temps du personnel municipal au sein de l'école, va aussi être compliqué car les ATSEM, référents idéales pour les TAPS, interviendront moins longtemps quotidiennement, avec le mercredi matin en plus.

Actuellement, le Maire déclare être dans l'impossibilité de réaliser ce qui est attendu par le Ministère de l'Éducation Nationale notamment pour le seul intérêt de l'enfant, ne percevant pas comment ces services péri-éducatifs pourront être mis en place pour tous, en fin d'après midi, avec des périodes trop courtes (45 min) qualitativement insuffisantes, entraînant une sélection par le choix de l'activité, la simple présence des élèves et/ou le coût éventuel de ces Temps d'Activité Périscolaire .

Les parents d'élèves élus s'inquiètent d'une hausse des tarifs municipaux et de l'amplitude des garderies. Une représentante des parents d'élèves propose que la Mairie revoie à la hausse ses taux horaires de garderie, excessivement bas, afin de permettre, par cette petite rentrée d'argent supplémentaire, de financer l'animation d'activités intéressantes pour les TAPS et de dissuader les parents de laisser leur enfant autant d'heures à la garderie avec cette semaine scolaire rallongée pour eux.

Projet d'Organisation du Temps Scolaire de l'école de Laruscade 2014-2015 :

Maternelle + CP :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45- 11h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45-13h15	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h15-15h30	Classe	Classe		Classe	Classe
15h35-16h05	APC			APC	

Élémentaire sans les CP :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45- 12h00	Classe	Classe	Classe 11h45	Classe	Classe
12h00-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h30	Classe	Classe		Classe	Classe
15h35-16h05	APC			APC	